



Le Conseil des EPF adopte la nouvelle Stratégie des genres

Lors de sa séance des 3 et 4 mars 2021, le Conseil des EPF a adopté la nouvelle Stratégie des genres pour le Domaine des EPF. Cette stratégie a pour finalité d'améliorer encore l'équilibre des genres et de garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes au sein des institutions du Domaine des EPF. Par ailleurs, le Conseil des EPF a procédé à l'allocation des ressources pour l'année 2022 et approuvé le compte rendu consolidé pour l'année 2020 à l'intention du Conseil fédéral.

Zurich/Berne, le 5 mars 2021

Version actualisée de la Stratégie des genres dans le Domaine des EPF

L'objectif poursuivi par la version actualisée de la Stratégie des genres du Domaine des EPF pour les années 2021 à 2024 est double. Il s'agit, d'une part, d'augmenter la proportion de femmes dans l'enseignement et la recherche, en priorité aux postes de direction et, d'autre part, de mettre l'accent sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Les institutions du Domaine des EPF entendent consacrer au moins 0,5% du financement fédéral par an, soit quelque 13 millions de francs, à la réalisation de différentes mesures allant au-delà du soutien aux structures de garde d'enfants et comprenant aussi des mesures favorisant une culture inclusive. A cet égard, la sensibilisation aux stéréotypes et aux préjugés liés au genre ainsi que les mesures visant à prévenir les comportements inappropriés sont des aspects importants. Le Domaine des EPF s'engage également à appliquer la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public et s'efforce de renforcer la coordination entre les institutions du Domaine des EPF concernant les questions liées aux doubles carrières, c'est-à-dire le soutien apporté aux partenaires de professeures et professeurs dans leurs efforts pour intégrer le marché du travail. De plus, les institutions du Domaine des EPF définissent des objectifs quantitatifs pour augmenter la proportion de femmes dans les secteurs scientifique, administratif et technique.

Allocation des ressources pour 2022

Le financement fédéral qu'il est prévu d'allouer au Domaine des EPF pour 2022 se monte à 2665 millions de francs. Le Parlement fédéral rendra sa décision définitive à ce sujet en décembre 2021. La majeure partie des fonds fédéraux, soit 2504 millions de francs, est répartie entre les deux EPF de Zurich et Lausanne ainsi que les quatre établissements de recherche que sont le PSI, le WSL, l'Empa et l'Eawag pour leur permettre de poursuivre le développement de leur exploitation et d'investir dans leurs initiatives stratégiques. Les autres ressources sont réservées à des projets stratégiques planifiés de manière centralisée et concernant l'ensemble du Domaine des EPF. Lors de l'allocation des ressources, le Conseil des EPF tient compte des plans de développement, des performances et des facteurs de charge propres à chaque institution. La performance est évaluée sur la base des missions confiées à chacune d'elles et de la réalisation de celles-ci. Font entre autres partie des mesures stratégiques les investissements dans la science des données et l'intelligence artificielle, la recherche quantique, la cybersécurité ainsi que dans la recherche sur les matériaux reposant sur des données et le développement technologique. La croissance ininterrompue des effectifs étudiants de ces dernières années figure parmi les principaux facteurs de charge. Sont à signaler également des besoins accrus en matière d'infrastructures en raison de la nomination de professeurs, de la réalisation de projets

de construction d'envergure et de l'aménagement de sites tels que le campus de l'Empa.

Renforcement du *Swiss Data Science Center* au PSI

A l'occasion de l'allocation des ressources, le Conseil des EPF s'est exprimé en faveur d'un renforcement supplémentaire du *Swiss Data Science Center* dans le cadre du grand axe stratégique dédié à la science des données. Un troisième hub sera donc construit sur le site du PSI, en plus des deux sites existant à l'ETH Zurich et à l'EPFL.

Compte rendu consolidé 2020

Le Conseil des EPF a approuvé le Compte rendu consolidé 2020, qui englobe le Rapport de gestion 2020 et le Rapport financier 2020. Ces documents seront soumis pour approbation au Conseil fédéral, puis publiés. Le Conseil des EPF y aborde la réalisation des Objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral pour le Domaine des EPF et expose les principes de gouvernance ainsi que les grands axes thématiques et les progrès enregistrés dans le Domaine des EPF. Le rapport financier dresse un tableau détaillé de l'exercice financier 2020 dans le Domaine des EPF et présente le Compte annuel consolidé 2020.

Renseignements

Gian-Andri Casutt

Responsable de la communication

T +41 58 856 86 06

gian.casutt@ethrat.ch

Conseil des EPF, Haldeliweg 15, CH-8092 Zurich, www.cepf.ch

Le Conseil des EPF est l'organe stratégique de direction et de surveillance du Domaine des EPF, constitué des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL ainsi que des quatre établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag. Nommé par le Conseil fédéral, le Conseil des EPF supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination du Domaine des EPF. A ce titre, il établit le budget et les comptes du Domaine des EPF et coordonne la gestion ainsi que le maintien de la valeur et de la fonction du parc immobilier. Le Conseil des EPF est l'autorité investie du pouvoir de nomination et représente le Domaine des EPF auprès des autorités de la Confédération. Il est assisté par un état-major chargé de préparer les dossiers et de les mettre en œuvre.